



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 13 juin 2023
Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHÈRE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëticia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINE Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëticia, GOMET Nicolas, HAMDAOUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Entrée au capital de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura – SPL Grand Dole Développement 39

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE

La SPL Grand Dole Développement 39 a été créée en avril 2016 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour accompagner ses collectivités membres dans des opérations d'aménagement et de construction. Cette forme de société à capital public n'a vocation à intervenir que pour ses actionnaires. Du fait de son statut juridique, la SPL ne peut donc travailler que pour ses collectivités membres.

En application des dispositions réglementaires applicables aux SPL, toute cession d'action à un nouvel actionnaire public est soumise à l'agrément du conseil d'administration de la société, mais doit également être autorisée par les assemblées délibérantes des collectivités actionnaires qui cèdent des actions.

La SPL Grand Dole Développement 39 sollicite en ce sens la Ville de Dole pour l'entrée au capital de la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura.

En effet, la Communauté de Communes porteuse de plusieurs projets d'aménagement, a sollicité son entrée au capital de la SPL et a délibéré sur le principe en Conseil Communautaire le 16 mai 2023. Une seconde délibération sera prise prochainement pour l'acquisition auprès de chacune des deux collectivités actionnaires (la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole) d'une action d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit l'acquisition de deux actions au total.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration de la SPL a donné son agrément le 6 juin 2023.

Suite à cette nouvelle entrée au capital social de la société, la nouvelle répartition du capital social serait la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions détenues
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	274 700 €	2747
Ville de Dole	274 700 €	2747
Commune de Champvans	200 €	2
Commune de Saint-Aubin	200 €	2
Communauté de Communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura	200 €	2
TOTAL	550 000 €	5500

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 16 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'entrée au capital de la SPL Grand Dole Développement 39, la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura,
- **D'AUTORISER** la vente d'une action (valeur nominale de 100 €) à la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 29
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 19 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Grand Dole Développement 39

Monsieur Jean-Baptiste GAONAN

